



Le 5 juillet 2022 a eu lieu en présentiel le groupe de travail relatif à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels (DUERP+PAP) de la DR MARSEILLE pour l'année 2022.

Ce groupe de travail était présidé par le directeur régional de Marseille.

L'USD-FO a rappelé que ce GT était l'occasion de faire un point et un bilan sur les conditions de travail des agents de la DR de Marseille ainsi que sur les difficultés d'exercer nos missions au quotidien quelque soit le service ou l'unité.

Ce sera également le dernier PAP avec les crédits CHSCT. La suppression des CHSCT en 2023, conséquence de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, est une mesure que l'USD-FO a toujours déploré.

En effet, ces instances prendront fin le 31/12/22 (et seront remplacées par des formations spécialisées). C'est pour cette raison qu'il faut absolument être demandeur cette année d'action finançable (car peut-être plus difficile à obtenir à compter de l'année prochaine...).

Important : le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) est rédigé (par les assistant(e)s de prévention + cadres de proximité) sur une mise à jour des recueils de risque élaborés avec les agents consultés dans le cadre de réunions ou d'un questionnaire. La présentation du projet de Programme Annuel de Prévention des Risques (PAP 2022) prend aussi en compte les registres SST.

Le principe est le suivant : évaluer les risques professionnels auxquels sont soumis les agents, c'est à dire les identifier, les analyser et les classer afin de permettre de définir des actions de prévention appropriées.

Sur la question budgétaire, le montant des crédits du CHSCT des Bouches du Rhône alloués en commun à la DR de Marseille pour 2022 est en légère baisse par rapport à l'année 2021 comme l'a indiqué l'USD-FO : il est de 52680,48 euros, soit 12,50 % de l'ensemble du budget total des administrations financières pour les Bouches du Rhône (421 397 euros).

Pour rappel:

Ce GT a pour objet d'examiner le DUERP+Programme Annuel de Prévention (PAP) d'une DR dont l'effectif est important en théorie (428 agents en ER) mais insuffisant en réalité pour accomplir correctement toutes les missions qui sont dévolues aux agents.

Sur la forme, nous tenons néanmoins à saluer le travail sérieux de l'assistante de prévention (et du secrétariat général) pour la clarté des documents transmis avec un classement/présentation (comme l'année dernière) par service, par cotation de risque et par risque.

Pour l'USD-FO, il est important, d'une manière générale, d'allouer aux assistants de prévention le temps nécessaire pour leur permettre d'accomplir leur mission.

Le DR a rappelé à juste titre que la mise en œuvre des mesures de prévention incombe exclusivement au chef territorial (qui encourt une responsabilité pénale).

Il convient de souligner que la lecture du DUERP 2022 de la DR de Marseille met en avant **(une nouvelle fois)** les risques psychosociaux (RPS) très nombreux et souvent sans réelle mesure de prévention envisagée par l'administration.

En outre, la crise sanitaire a accentué un contexte déjà anxiogène lié encore cette année aux trop nombreuses restructurations, en cours ou à venir, et aux sous-effectifs chroniques dans bon nombre de services.

Sur la présentation du PAP 2022 :

Des stages mutualisés sont organisés sur crédits CHSCT et des actions globales de prévention de formation professionnelle et d'actions liées au télétravail.

Des mesures globales de prévention sont programmées (malgré de nombreux reports de stages en raison de la crise sanitaire depuis 2 années 2020 et 2021) :

Les stages ont repris au mois d'avril 2022, idem pour les visites médicales dont les retards sont expliqués en partie par la crise sanitaire et vont progressivement se résorber.

Une nouveauté cette année : la prévention des risques professionnels liés au télétravail, avec un effort qui se poursuit pour équiper les télétravailleurs en 2022. (pour rappel : demande en 2021 de FO au CHSCT pour les sièges ergonomiques, budget 2022 estimé à 4000 euros).

Les autres thématiques sont les suivantes : conduite routière, gestes de premiers secours, formation SST, gestion des conflits, formations sur les conduites à tenir face aux victimes d'attentats et sur les risques incendie et secourisme.

Sur les risques liés à l'exposition à l'amiante :

Le suivi de ce dossier est notamment assuré par la DI et le CHSCT.

Des actions spécifiques liées à un site, un service, un métier ou branche d'activité de la DR ont été mises en œuvre en 2022 (analyses de l'air par le bureau Véritas au titre de la prévention exposition CMR Hangar 17 entre le 16 et le 20 juin). Les résultats de ces analyses devraient être connus dans quelques semaines.

BMP : Une note de la DR du 28 juin a été adressée au président du GPMM afin de faire stationner les navires plus au large et non plus adossés au hangar 17, sur les quais 12 et 13, en lui demandant une information préalable sur les travaux sur les navires à quai afin d'anticiper pour les agents du bureau. L'achat d'un local à vélos est également prévu (cofinancement avec la DI).

BSE FOS/PSL : Achat de protections d'oreille, gilets tactiques et sacs à dos.

BCMM: Plan d'action recrutement en cours et prestation d'un ergonome. La sécurisation des locaux n'est pas satisfaisante (coffre pour les armes par exemple) et il est urgent d'y remédier.

Une enveloppe d'environ 4000 euros est prévue pour les besoins éventuels des services (évocation achat de lits de camps à la BSIM et BSEMP).

NB : pour ouvrir droit à un financement ou à un cofinancement du CHSCT, il est nécessaire que les actions soient exemplaires en matière de santé, de sécurité ou d'amélioration des conditions de travail, en complémentarité des actions directionnelles ou urgentes (cf la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT du MEFR).

Sur le DUERP :

Les problèmes récurrents de nettoyage des locaux sont une nouvelle fois abordés, démontrant une grande insatisfaction des agents pour l'ensemble des services.

Le marché a changé en janvier 2022, sans aucune amélioration réelle à souligner. Certains points sont incontestables (ménage défaillant par manque de matériels ou d'effectifs).

Des thématiques fortes émergent déjà présentes en 2021: les réorganisations de services (c'est prégnant), le télétravail ou encore l'exercice des missions, et encore l'ombre de la crise sanitaire...

Il convient de noter que les remarques liées au stress au travail, à la quantité de travail et la détermination des priorités ont été retranscrites telles que communiquées par les agents.

Ce DUERP sera ensuite présenté pour avis au CHSCT 13, et en dernier lieu au CTSD (Comité Technique).

L'USD-FO était représentée à ce GT par Frédéric MICHEL et Stéphanie POTIER.

